

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
DISPOSITIF « COMPOSITEUR ET COMPOSITRICE ASSOCIE DANS
UNE SCENE PLURIDISCIPLINAIRE »
SAISONS 2022-2023 et 2023-2024

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE LIEU

DENOMINATION :

Type de structure :

- Association
- EPCC
- Régie municipale (directe ou autonome, préciser) :
- Société (préciser le type) :
- Autre (préciser) :
-

Adresse :

Le lieu est-il labellisé par l'État (scène nationale, scène conventionnée, CDN, etc) :

Nom du directeur.trice :

Contact mail :

téléphone :

Personne à contacter pour le suivi de ce dispositif :

Contact mail :

téléphone :

Si le lieu a déjà bénéficié du dispositif, préciser les années et avec quel(s).le(s) compositeur(s).trice(s) :

II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE COMPOSITEUR OU LA COMPOSITRICE

Nom :

Prénom :

Contact mail :

téléphone :

Année de naissance :

Autre contact (agent, assistant, administrateur...) :

Le compositeur est-il responsable artistique ou membre d'un ensemble ou d'une compagnie ? Si oui, indiquer le nom de l'ensemble ou compagnie :

Si cet ensemble ou compagnie est aussi associé dans le cadre de ce dispositif, le préciser :

Si la compositrice a déjà bénéficié du dispositif, préciser les années et le(les) lieu(x) concerné(s) :

Joindre le CV

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

I. Concernant l'association du compositeur dans le lieu

Temps de présence prévu et répartition sur les deux saisons :

Modalités de collaboration et de travail avec la direction et l'équipe du lieu, en particulier concernant la programmation artistique et les actions culturelles portées par le lieu :

Préciser les espaces du lieu qui pourront être mis à la disposition du compositeur et sur quelle durée :

Préciser si des personnels de l'équipe du lieu seront associées à certaines actions (techniciens, équipes pour les actions de médiation, etc) :

Types d'interventions et formats (décrire les différentes activités du compositeur dans le cadre de l'association en précisant le format et la durée)

II. Concernant la programmation musicale

Détailler les créations, reprises et diffusions prévues sur l'ensemble des 2 saisons (noms des créations ou programme, dates, lieux, partenaires) :

III. Concernant les actions de médiation et pédagogiques

Préciser les actions proposées (format, durée, intervenants si différents de celle du compositeur) et leur articulation avec le projet artistique du dispositif et du lieu :

IV. Concernant les partenariats

Préciser les partenaires envisagés pour les créations, la diffusion, les actions culturelles et pédagogiques (partenaires de production ou de diffusion, financiers, etc.)

V. Communication et valorisation

Préciser les moyens envisagés pour communiquer sur cette association et les projets menés

Préciser les moyens mis en œuvre et réseaux mobilisés pour valoriser le travail du compositeur

ELEMENTS BUDGETAIRES

Joindre le budget global prévisionnel du lieu (année 2021, ou à défaut 2020)

Joindre le budget du projet pour chacune des deux saisons ou années civiles faisant apparaître la rémunération détaillée du compositeur.

Pour rappel, la participation Etat/SACEM est forfaitaire, et représente 25 000€ par année, soit un financement global de 50 000€ sur les deux années. Elle ne peut pas représenter la totalité des coûts du dispositif, d'autres partenaires financiers étant attendus.

CALENDRIER RECAPITULATIF

Saison 2022-2023

Saison 2023-2024

Le dossier constitutif de la demande d'aide du dispositif des compositeurs associés dans les scènes pluridisciplinaires, **accompagné des pièces complémentaires (CV, note d'intention, budget du lieu, budget prévisionnel du projet)** devra être adressé **avant le 27 février 2022** délai de rigueur **par courriel** à l'attention du conseiller pour la musique de la DRAC concernée, avec copie à la DGCA/délégation à la musique (Françoise Dastrevigne : francoise.dastrevigne@culture.gouv.fr) et à la SACEM/direction de l'action culturelle (madame Bineta John : bineta.john@sacem.fr)